

AVIS AU PUBLIC

PAP « rue Principale » - Cours d'eau « Houlbech » à Roedt

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau nous a transmis, en date du

2 février 2026

la demande d'autorisation

EAU/AUT/26/0052

concernant

le raccordement des eaux pluviales de chaque lot du PAP « rue Principale » vers le cours d'eau « Houlbech » à Roedt

à l'endroit

section WB de Trintingenthal, cours d'eau « Houlbech » à Roedt

pour le requérant

Orchard sàrl

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Bous, le 18 février 2026
pour le Collège des bourgmestre et échevins :


le Bourgmestre




le Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Bous-Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée à partir de ce jour pour une durée d'au moins 40 jours.


le Bourgmestre

Bous, le 18 février 2026




le Secrétaire